



DICRIM



Document d'information communal sur les risques majeurs

Septembre 2026



INNONDATION



MOUVEMENTS
DE TERRAIN



FEU DE FORÊT



TRANSPORT DE MATIÈRES
DANGEREUSES



LES ALÉAS CLIMATIQUES



INTRODUCTION

Madame, Monsieur

La sécurité des habitants est une priorité pour l'équipe municipale.

Notre commune comme l'ensemble de notre territoire, peut-être exposée à différents risques naturels, technologiques ou sanitaires pouvant avoir des conséquences sur les personnes, les biens et l'environnement.

Afin de vous informer et de vous associer à la prévention des risques, le présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été élaboré.

Ce document a pour objectif de vous présenter les risques identifiés sur la commune, les mesures de prévention et les consignes de sécurité à adopter en cas d'évènement majeur.

Il vous permettra de mieux comprendre les comportements à adopter pour vous protéger et protéger vos proches.

LE DICRIM, POURQUOI?

- Vous informez sur les risques majeurs présents sur la commune.
- Vous sensibiliser aux bons réflexes à adopter.
- Vous indiquer les moyens d'alerte et les consignes de sécurité.
- Vous associer à la prévention et à la gestion des situations de crise.

NOTRE ENGAGEMENT : ANTICIPER, INFORMER, PROTÉGER

ANTICIPER

Identifier les risques et mettre en place des actions de prévention et de préparation.

INFORMER

Vous transmettre des informations claires et utiles pour que chacun sache réagir.

PROTÉGER

Mobiliser les moyens de la commune et des partenaires pour agir efficacement en cas de crise.



RAPPEL IMPORTANT

La sécurité est l'affaire de tous. En vous informant et en adoptant les bons réflexes, vous contribuez à votre propre sécurité et à celle de la communauté.

LES INONDATIONS



DESCRIPTION DU RISQUE

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

La commune de THOIRE SUR DINAN est concernée par les inondations par débordement du Dinan. Ce risque concerne ponctuellement quelques habitations, en particulier les secteurs du moulin de Cerveau, du moulin du Genetay et de Chereau.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

S'informer des risques encourus, des modes d'alerte et des consignes de sauvegarde, mettre hors d'eau les meubles, documents importants, médicaments, vêtements et produits dangereux, amarrer les cuves, prévoir des réserves : eau potable, nourriture, couverture, radio à piles, bougies, repérer les stationnements hors zone inondable.

PENDANT

S'informer de la montée des eaux sur <https://www.vigicrues.gouv.fr> et en mairie, couper le gaz et l'électricité, se réfugier sur un point haut préalablement repéré, éviter les déplacements, ne pas aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants veillent sur eux, ne pas chercher à traverser une zone inondée à pied ou en voiture, écouter la radio, éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours. Si vous êtes surpris par la montée des eaux, rejoindre un point haut. N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue.

APRÈS

Aider les personnes sinistrées, aérer et désinfecter les pièces, ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche, chauffer dès que possible, ne pas consommer l'eau du réseau de distribution sans autorisation des services sanitaires, se renseigner des démarches d'indemnisation.



+ d'infos

<https://apic.meteofrance.fr>

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN



Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol. Ce risque est très localisé. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Affaissements et effondrements : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement

LES BONS REFLEXES

AVANT

- S'informer sur les risques concernant son habitation.
- Surveiller l'apparition de fissures ou d'affaissements.
- Signaler à la mairie tout phénomène inhabituel (effondrement, affaissement, fissures importantes).



Localisation d'un fontis sur la commune

Un fontis est lié à l'effondrement du toit d'une cavité entraînant la formation d'une voûte.

PENDANT

- S'éloigner immédiatement de la zone dangereuse.
- Ne pas pénétrer dans un bâtiment présentant un risque d'effondrement.
- Respecter les consignes des autorités et des services de secours.
- Si nécessaire, évacuer les lieux en suivant les recommandations des autorités.

APRES

- Ne pas réintégrer un bâtiment endommagé avant son inspection.
- Signaler les dommages à la mairie et à votre assurance.
- Faire vérifier la stabilité du bâtiment par un professionnel avant toute réoccupation.



+ d'infos

<https://www.georisques.gouv.fr>

LES FEUX DE FORÊT



POURQUOI LA COMMUNE DE THOIRÉ SUR DINAN EST-ELLE CONCERNÉE?

Le changement climatique, les périodes de sécheresse et les épisodes de fortes chaleurs augmentent le risque d'incendie des espaces naturels.

La commune de Thoiré sur Dinan est concernée par le risque de feux de forêt et de végétation. Les bois, haies, friches et espaces naturels peuvent favoriser la propagation rapide d'un incendie, notamment en période estivale. Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé.

LES BON RÉFLEXES

AVANT

- Avant l'été, débroussailliez autour de votre maison : coupez la végétation basse et élaguez les arbres pour qu'ils ne se touchent pas. L'objectif est d'éviter que le feu n'atteigne votre habitation. Dans les zones à risque, c'est une obligation
- Avant l'arrivée du feu, rentrez votre tuyau d'arrosage. Il pourra être utile après le passage du feu pour éteindre les dernières braises
- Bouchez les aérations et les bas de porte pour vous assurer que les fumées toxiques et les flammèches ne puissent pas pénétrer à l'intérieur de votre habitation
- Couvrez le nez et la bouche d'un linge humide pour vous protéger de la fumée
- Stockez les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) dans un abri fermé, éloigné de votre habitation

- Ne pas jeter de mégots dans la nature ou depuis un véhicule.

Le **débroussaillage** est obligatoire dans les secteurs soumis à l'obligation légale de débroussaillage (OLD).

Sont concernés les propriétaires et occupants de terrains, constructions et installations situés dans les zones identifiées (voir carte ci-contre).

+ d'infos

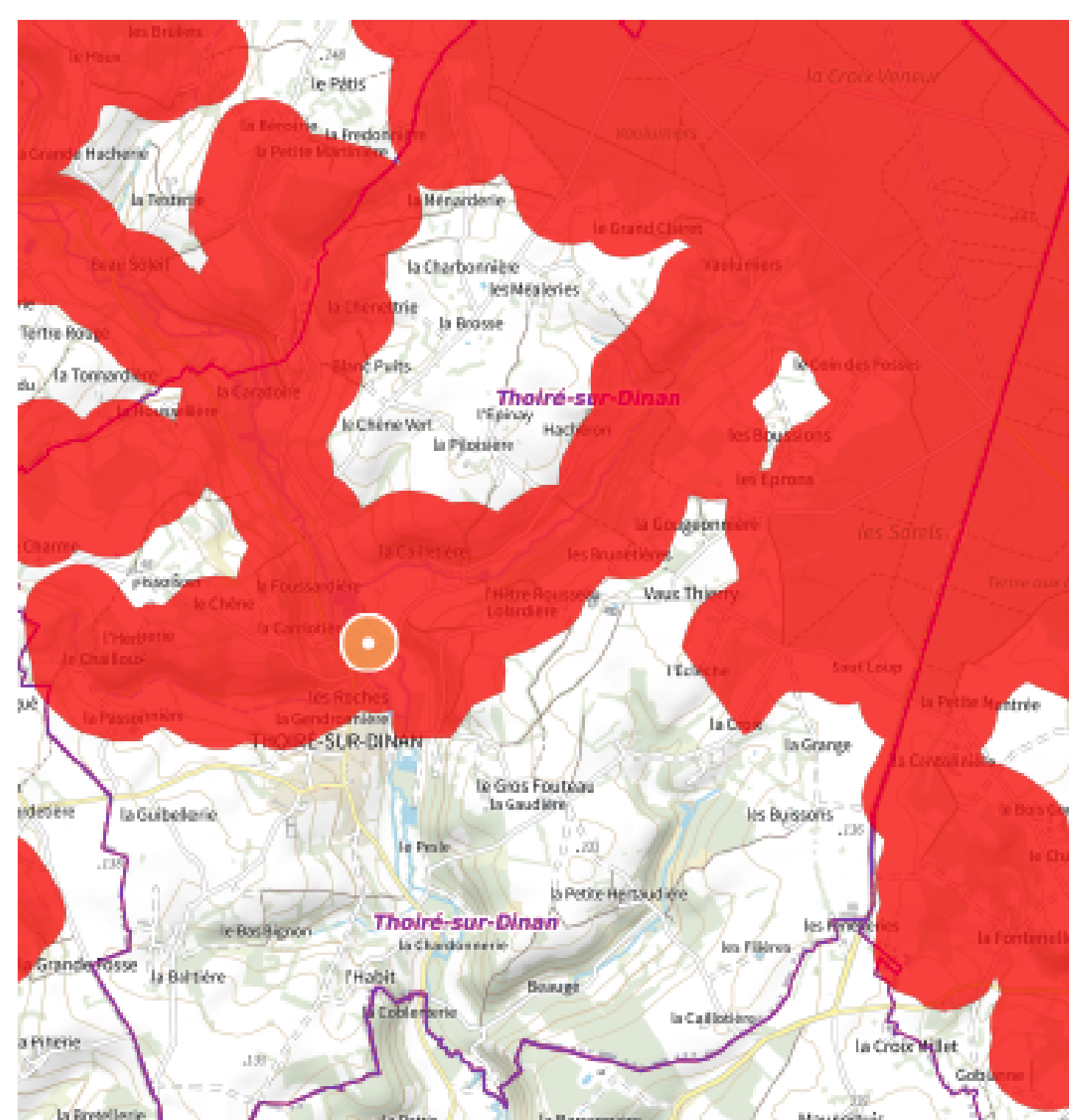
<https://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/>
<https://vigilance.meteofrance.fr>
<https://www.sdis72.fr>

PENDANT

- Donner l'alerte en composant le 18 ou le 112.
- S'éloigner rapidement de la zone menacée en suivant les consignes des autorités.
- Si l'évacuation n'est pas possible, se réfugier dans un bâtiment en fermant portes, fenêtres et volets.
- Ne pas gêner l'accès des secours.

APRÈS

- Ne pas pénétrer dans une zone incendiée sans autorisation.
- Signaler tout départ de feu ou toute reprise d'incendie.
- Si les autorités vous ont demandé d'évacuer votre logement, ne regagnez pas votre domicile avant d'en avoir reçu l'autorisation.
- Déclarer les éventuels dommages à son assurance.



LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



DESCRIPTION DU RISQUE

Le risque présenté par le Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident (explosion, incendie, nuage toxique) se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, navigable ou canalisations. L'intensité du risque présenté par un TMD dépend de la nature des produits transportés, de leur quantité, de l'environnement de l'accident et des circonstances.

Les matières dangereuses sont des substances qui, par leurs propriétés physiques, chimiques peuvent présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elles peuvent être inflammables, toxiques, explosives ou corrosives. Le TMD concerne également des produits plus communs comme les carburants, le gaz ou les engrais (solides ou liquides).

QUOI FAIRE ?

Si vous êtes témoin d'un accident de TMD :

Protéger la zone de l'accident afin d'éviter un suraccident

- Balisage des lieux du sinistre avec une signalisation adaptée;
- Faire éloigner les personnes à proximité;
- Ne pas fumer.

+ d'infos

<https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/transport-de-marchandises-dangereuses>

Donner l'alerte

Pour tous types de TMD:

- les pompiers : 18 ou 112
- la police ou la gendarmerie: 17
- le Samu : 15

Dans le message d'alerte préciser si possible :

- Le lieu exact de l'accident : commune, lieu-dit, nom de la voie, point kilométrique;
- Le ou les moyens de transport impliqués (camions, canalisations...);
- La présence ou non de victimes;
- La nature du sinistre: feu, explosion fuite, déversement;
- Le code ou symbole danger du produit.

En cas de fuite de produit:

- Ne pas toucher ou entrer en contact. En cas de contact, se laver et changer de vêtement ;
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique ;
- Rejoindre le bâtiment le plus proche



LES ALÉAS CLIMATIQUES



DESCRIPTION DU RISQUE

Ils existent sous différentes formes:

Fortes précipitations et/ou inondations chutes de neige abondantes et verglas, orages violents accompagnés ou non de grêle, vents forts et tempêtes, canicules, vagues de grands froids.

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h. L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan atlantique au cours des mois d'automne et d'hiver. Les dégâts provoqués peuvent être très importants.

En fonction de la nature des aléas climatiques et de leur intensité, leurs conséquences peuvent être multiples.

QUE FAIRE ? AVANT

- Consulter les prévisions de Météo-France.
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés par le vent.
- Prévoir une lampe, une radio à piles et des batteries chargées.
- Constituer une petite réserve d'eau et de produits de première nécessité.



PENDANT

- Respecter les consignes diffusées par les autorités et les messages d'alerte.
- Limiter les déplacements.
- Ne pas s'abriter sous un arbre pendant un orage.
- Éviter les zones inondées et les routes barrées.
- En cas de canicule, rester au frais, s'hydrater régulièrement et prendre des nouvelles des personnes fragiles.

APRÈS

- Ne pas toucher aux câbles électriques tombés au sol.
- Signaler tout danger à la mairie ou aux services de secours.
- Vérifier l'état de son habitation avant de rétablir les équipements.
- Déclarer les éventuels dommages à son assurance.

+ d'infos

<https://vigilance.meteofrance.fr>
<https://www.sante.gouv.fr> (canicule)
<https://www.georisques.gouv.fr>



L'ALERTE DE LA POPULATION



Radios locales

Contact FM 99.3
Ici Maine96.0



Site internet de la commune

<https://thoiresurdinan.fr>



Suivre l'actualité
de ma commune

A DESTINATION DES CITOYENS



Mairie de Thoiré-sur-Dinan

“ Comment recevoir toutes les infos de ma commune
en temps réel sur mon smartphone ? ”

Événements, réunions, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo,
consignes sanitaires... Recevez toutes les infos de la commune directement
sur votre téléphone en **SEULEMENT 3 ÉTAPES !**

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP



Sur GooglePlay

(Android)



Sur AppStore
(iOS)



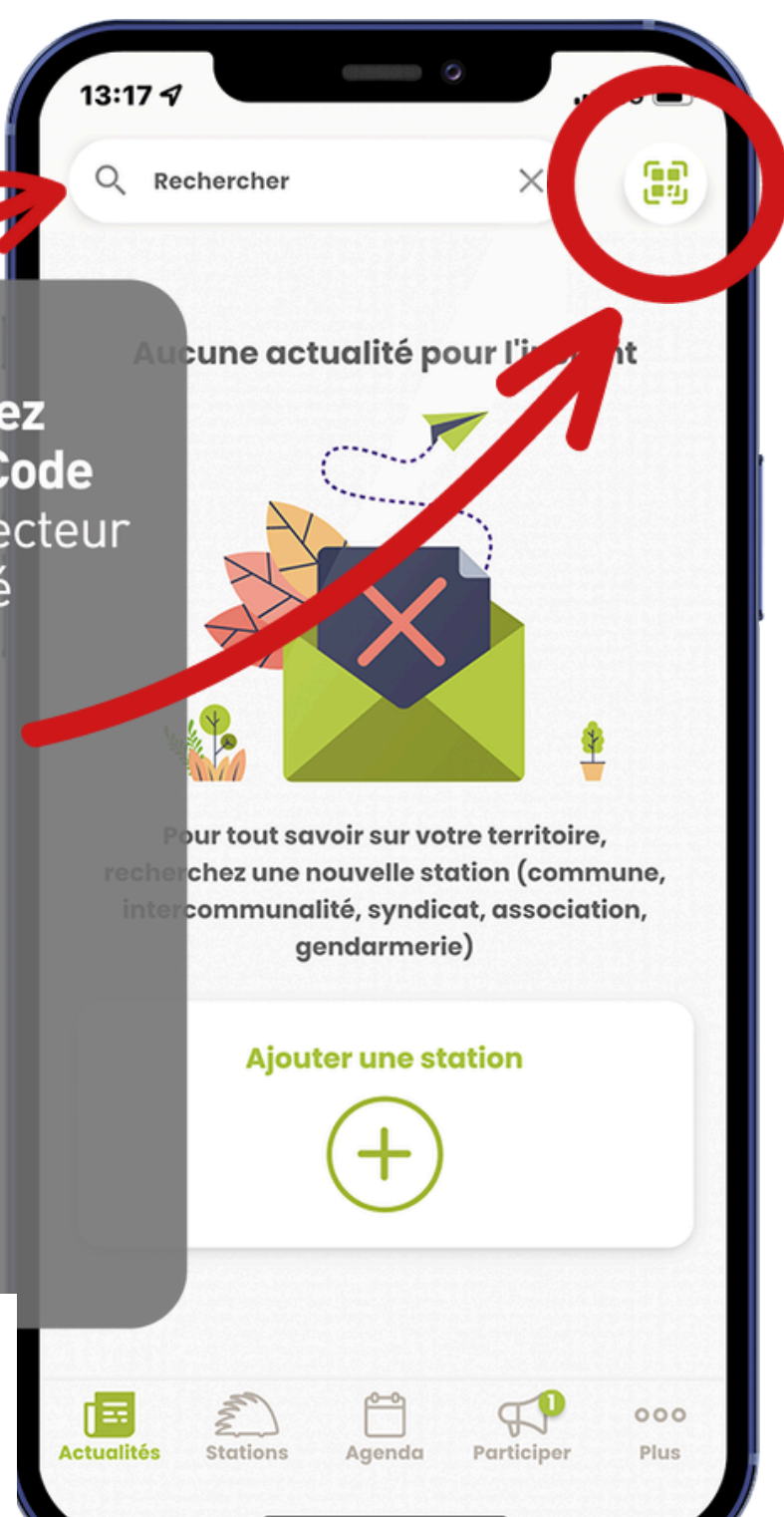
Sur App Gallery
(Huawei)

02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE

Entrez manuellement
le nom de la commune
dans la barre
de recherche
de votre application

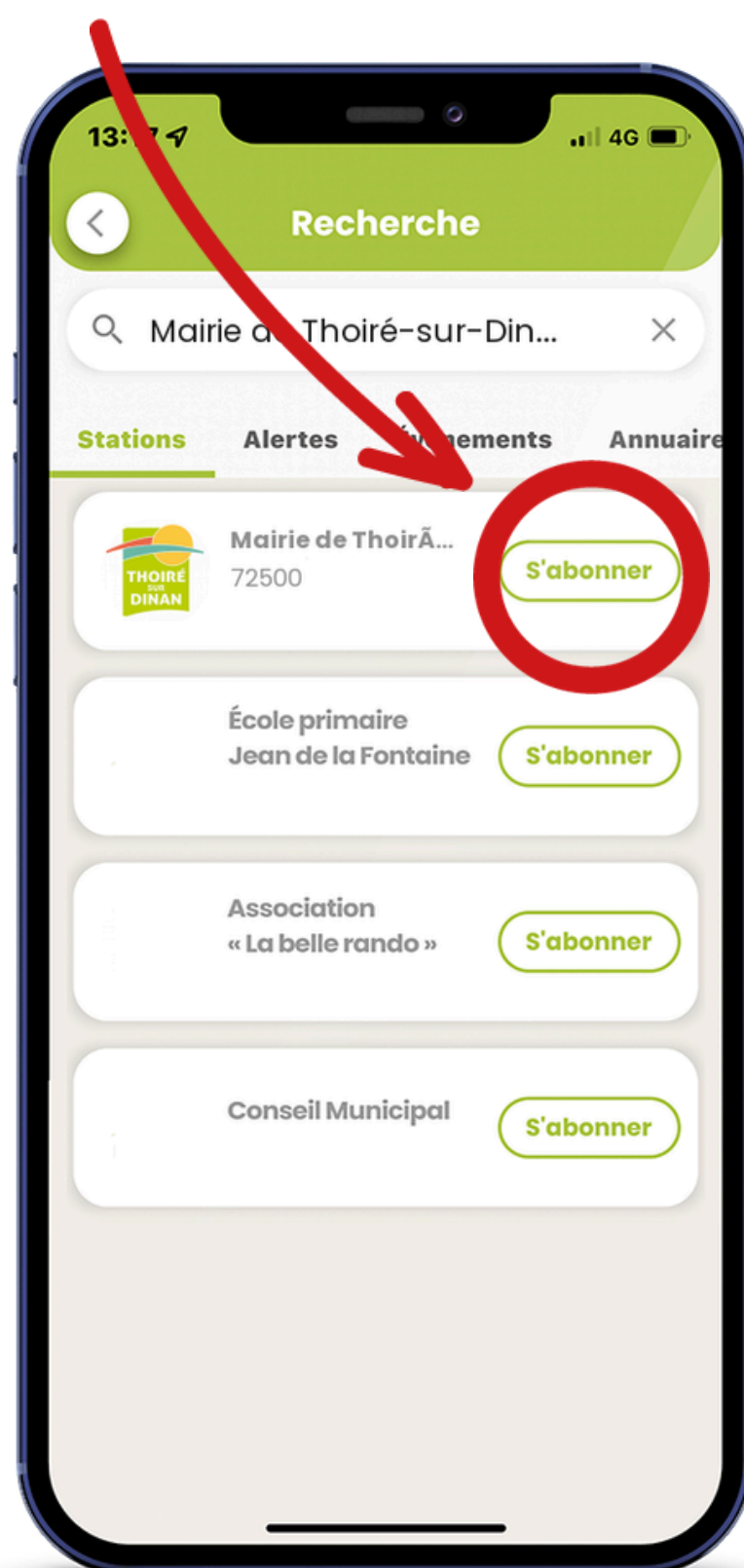


OU
Scannez
le QR Code
via le lecteur
intégré



03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

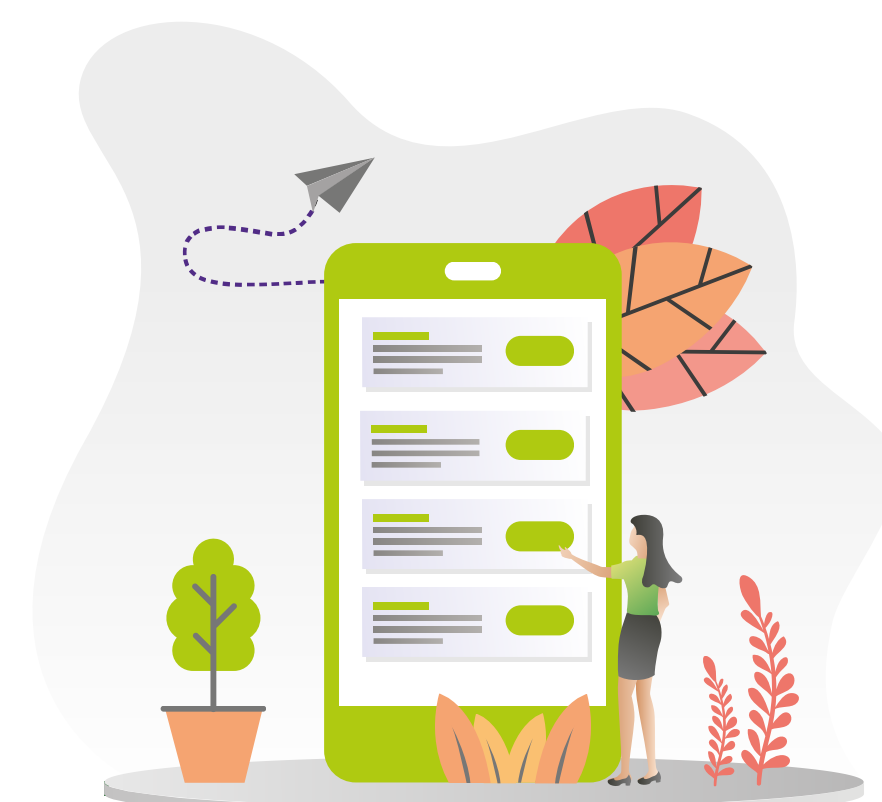
Cliquez
sur le bouton **S'ABONNER**
pour vous abonner
à l'actualité de la commune



RECEVEZ LES NOTIFICATIONS

Tous les messages que vous
recevrez seront disponibles dans le
fil d'actualité de votre application
pendant 30 jours.

**Restez informé en temps réel
et en lien avec votre commune.**



FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations.
Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de
prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa
présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à
adopter pour se protéger.



SIRÈNES



PORTE
À
PORTE



TÉLÉPHONE

L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

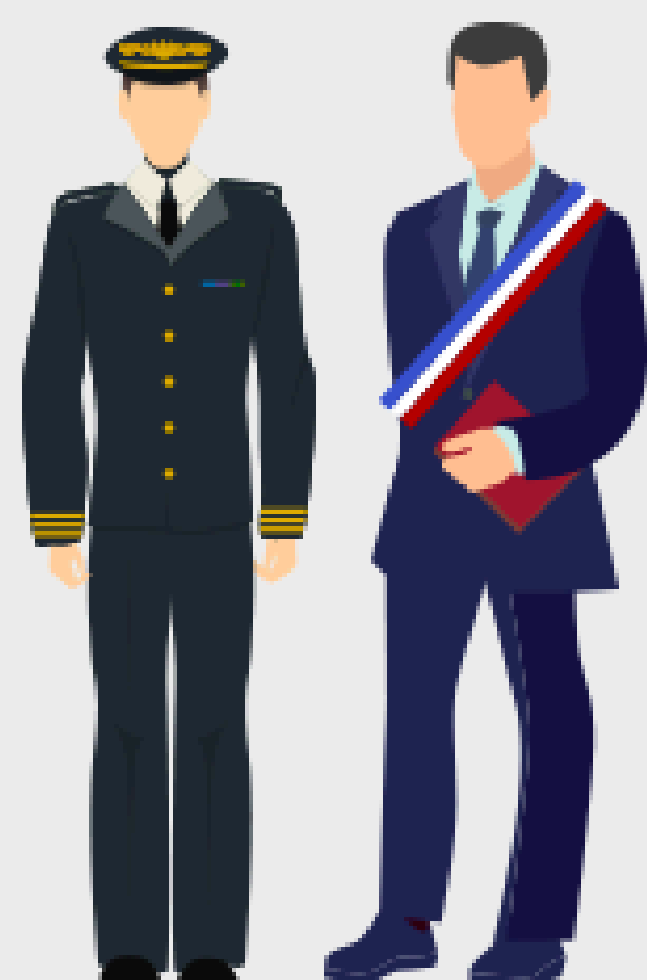
COMMENT ÇA MARCHE ?



Comme pour n'importe quel sinistre,
les victimes doivent informer leur assurance de préférence dans les 5 jours
(description des dommages, photos...)



Pour appuyer la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle, les sinistrés doivent **également se déclarer en mairie**



C'est le **maire qui formule la demande pour sa commune**, au préfet du département. Le préfet transmet l'ensemble des demandes au ministère de l'Intérieur



Une **commission interministérielle prononce un avis** sur l'événement et l'opportunité du classement en état de catastrophe naturelle



Si l'état de catastrophe naturelle est avéré,
un arrêté est signé par les ministres concernés et publié au Journal Officiel



Les victimes ont alors **30 jours pour se rapprocher de leur assurance**. L'indemnisation interviendra dans un délais de 3 mois, avec le versement d'une provision sous 2 mois

+ d'infos

La liste des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle est consultable sur le site :

<https://www.legifrance.gouv.fr>



LE KIT D'URGENCE

ÊTRE PRÊT, C'EST ÊTRE PROTÉGÉ



PRÉPAREZ UN KIT D'URGENCE

En cas d'évacuation ou de confinement, préparez un sac facilement accessible contenant :



Eau potable
(au moins 6 litres par personne)



Aliments non périssables



Lampe torche



Radio à piles



Piles de rechange



Chargeur de téléphone



Médicaments habituels



Trousse de premiers secours



Couverture
pour se protéger du froid.



Vêtements chauds et de rechange.



Copies des papiers importants

(carte d'identité, assurance, ordonnances...).



Argent liquide en petites coupures.



À RETENIR



Préparez votre kit à l'avance et vérifiez régulièrement son contenu.

- ✓ Adaptez-le à vos besoins et à ceux de votre famille.
- ✓ Placez-le dans un endroit facilement accessible.
- ✓ Vérifiez les dates de péremption et remplacez les piles si nécessaire.



Un kit bien préparé peut vous être indispensable !



En cas d'évacuation, prenez votre kit d'urgence avec vous.





NUMÉROS D'URGENCE



POMPIERS
18



SOS MÉDECIN
3624



SAMU,
URGENCES MÉDICALES
15



URGENCE POUR
MALENTENDANTS
114



GENDARMERIE
POLICE
17



CENTRE ANTI POISON
02 41 48 21 21

CONTACTS UTILES



INNOVATION



MOUVEMENTS
DE TERRAIN



FEU DE FORÊT



TRANSPORT DE MATIÈRES
DANGEREUSES



LES ALÉAS CLIMATIQUES



CONTACTS UTILES



URGENCE EAU

02 43 38 54 24



ÉLECTRICITÉ

09 72 67 50 72



GRDF URGENCE
SÉCURITÉ GAZ

08 00 47 33 33



+ D'INFOS

Retrouvez le DICRIM sur le site
internet de la commune :

<https://thoiresurdinan.fr>

MAIRIE DE
THOIRÉ SUR DINAN



11, rue Gabriel Guyon
72500 Thoiré sur Dinan
☎ 02.43.44.10.32
✉ mairie.thoiresurdinan@wanadoo.fr
www.thoiresurdinan.fr